

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : SULFISPARK  
 Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisation de la substance/mélange : Association synergique de bisulfite d'ammonium et de tanins pour leurs propriétés anti-oxydantes et anti-oxydasiques.

Utilisation de la substance/mélange : Usage œnologique

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

LAFFORT FRANCE

Boîte postale CS 61611

33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE

T +33 (0)5 56 86 53 04 - F +33 (0)5 56 86 30 50

[info@laffort.com](mailto:info@laffort.com) - [www.laffort.com](http://www.laffort.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 808 250 143	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunis	Centre d'Aide Médicale Urgente 2 Rue Raspail - Montfleury 1008 Tunis	+216 1 335 500	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation H319

oculaire, catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes H335

cibles – Exposition unique, catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

Bisulfite d'Ammonium en solution aqueuse concentrée

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

Phrases EUH :

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bisulfite d'Ammonium en solution aqueuse concentrée	(N° CAS) 10192-30-0 (N° CE) 233-469-7	10 - 20	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Eloigner la victime de la zone contaminée. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais tenter de faire vomir : risque d'aspiration dans les voies respiratoires. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un collet, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Informations plus détaillées : voir rubrique 11.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Demander une assistance médicale, même en l'absence de signes immédiats.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ce produit est inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de vapeurs dangereuses. Dioxyde de soufre. Ammoniaque.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
6.1.1. Pour les non-secouristes	
Équipement de protection	: Porter un équipement de protection individuel.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
6.1.2. Pour les secouristes	
Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable, terre, vermiculite.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Eviter l'inhalation des vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Conditions de stockage : Conserver dans un local bien ventilé. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
- Produits incompatibles : Acides forts et oxydants.
- Chaleur et sources d'ignition : Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques). Protéger de la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Bisulfite d'Ammonium en solution aqueuse concentrée (10192-30-0)		
France	VLE (ppm)	≈ 5 ppm SO <sub>2</sub>
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	≈ 5 ppm SO <sub>2</sub>

SULFISPARK	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,901 mg/kg de poids corporel
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1,04 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,1 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	78,6 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

##### Équipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection à manches longues. Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

### Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	0.5		EN ISO 374
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.7		EN ISO 374

### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Type	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	EN 374

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143. EN 145. EN 149

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaune foncé.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 3,2 - 3,7 20°C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 100 °C

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

---

Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: $\approx 105$ °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: $> 2,3$ kPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 1,1 - 1,2 kg/l 20°C
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Au contact d'un acide dégage : Dioxyde de soufre.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les oxydants. Peut réagir violemment avec les acides.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir rubrique 5.

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Bisulfite d'Ammonium en solution aqueuse concentrée (10192-30-0)

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Légèrement irritant mais classification non pertinente  
pH:  $\approx 3,2 - 3,7$  20°C  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Irritation sévère des yeux  
pH:  $\approx 3,2 - 3,7$  20°C  
Indications complémentaires : Provoque des lésions oculaires graves.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques.  
Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

#### 12.2. Persistance et dégradabilité



# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Bisulfite d'Ammonium en solution aqueuse concentrée (10192-30-0)

Persistance et dégradabilité

Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol. Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Peut entraîner des effets néfastes sur les organismes aquatiques si le produit n'est pas neutralisé.

A forte concentration : Le produit pourrait inhiber les systèmes de traitement biologique des eaux usées

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Neutraliser avec une solution de carbonate et laver abondamment à l'eau. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider les résidus de l'emballage. Neutraliser avec une solution de carbonate et laver abondamment à l'eau. Eliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé

N° ONU (IMDG) : Non réglementé

N° ONU (IATA) : Non réglementé

N° ONU (ADN) : Non réglementé

N° ONU (RID) : Non réglementé

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

# SULFISPARK

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

#### Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : \*.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

# SULFISPARK

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*